



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n°2019-169

**MISE A DISPOSITION,
PAR VOIE DE BAIL A
CONSTRUCTION, DE LA PARCELLE
COMMUNALE CADASTREE
BK N°211, SISE LES BERGES DE LA
RIVIERE DES GALETS, AU PROFIT
DE LA SAS EASYNOV**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 9 décembre 2019 et affichée le 10 décembre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 19 DEC 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi dix-sept décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte.

Absents représentés : M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Mikaëla Latra (par M. Jean-Bernard Gaillac).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h09, M. Patrice Payet à 17h25.

Départ(s) en cours de séance : Mme Karine Mounien (17h28-17h34).

Absent(s) : Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

.....
.....

Affaire n°2019-169

**MISE A DISPOSITION, PAR VOIE DE BAIL A CONSTRUCTION,
DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BK N°211, SISE LES BERGES
DE LA RIVIERE DES GALETS, AU PROFIT DE LA SAS EASYNOV**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.251-1 et suivants relatifs au bail à construction ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée BK n°211 au plan communal ;

Vu la note de présentation et le projet d'implantation d'une station de fabrication d'enrobés à chaud et à froid sur la commune de Le Port ;

Vu le dépôt de pièces enregistré le 18 novembre 2019 sous le numéro PC 974407 19 A109 ;

Vu l'avis financier de France Domaine n°2019-407L0524, établi en date du 19/06/2019, portant sur la valeur locative du terrain communal susvisé ;

Vu le projet de bail à construction annexé au rapport ;

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 17 décembre 2019 relatif à la mise à disposition, par voie de bail à construction, de la parcelle communale cadastrée BK n°211, sise les Berges de la Rivière des Galets, au profit de la SAS Easynov,

Considérant que le projet industriel de ladite société présente un intérêt certain pour la commune au regard de la spécificité du tissu économique local, des perspectives en termes de création d'emplois spécialisés sur le territoire et, aussi, au regard des nouveaux procédés de fabrication de matériaux de constructions plus compétitifs et plus respectueux de l'environnement ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Sabine Le Toullec),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de construction à Le Port, par la SAS EASYNOV, d'une station de fabrication d'enrobés (à chaud et à froid), sur la parcelle communale cadastrée BK 211, sise les berges de la rivière des Galets ;

Article 2 : d'approuver la mise à disposition de cette parcelle à ladite société, par voie de bail à construction, d'une durée de 40 ans, aux conditions juridiques et financières exposées au rapport ;

Article 3 : de fixer le loyer annuel de cette mise à disposition à la somme de 23 392 €, conforme à l'avis des Domaines daté du 19/06/2019 ;

Article 4 : de fixer à la date du 31 juillet 2020 au plus tard la signature du bail entre les parties ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le 10/01/2020



ID : 974-219740073-20191217-DL171219_169-DE